

Image not found or type unknown



Pret immobilier après séparation

Par **dadou33420**, le **14/08/2009** à **02:54**

Bonjour,rnrnJe suis propriétaire d'une maison avec ma compagne dont je viens de me séparer, sachant que nous étions ni mariés ni pacsés et que cette dernière désire garder la propriété si elle le peut financièrement, en reprenant le prêt immobilier à sa seule charge, auprès de notre banque qui est l'organisme finançant le prêt, sachant que je suis d'accord et que je ne demande aucun gain financier (parts ou autres). Nous avons 1 compte personnel chacun ainsi qu'un compte-joint. Elle me demande un courrier de désolidarisation du prêt de ma part pour l'organisme de prêt. Est-ce légal et quels sont les risques que j'encours ?

Par **Tisuisse**, le **14/08/2009** à **08:29**

Bonjour,rnrnCe genre de transaction est légal mais il est indispensable de passer par un notaire. Voyez donc votre notaire.